



Procès verbal du Conseil Municipal

~ Saint Laurent Sur Oust ~

Jeudi - Heure 19h00

Convocation du 03 février 2025

Salle du conseil

Absents :

- M. DANY Stéphane
- M MICHEL Rémi
- M DESFONTAINE Gilles

Présents :

- MME BRULE Corinne
- M. BERTHET Michel
- MME PERRET Morgane
- M. GUILLEMOT Thomas
- MME ASFEZ Peggy
- M LE GOFF Tony

Invité : M. Bioret

Début du Conseil Municipal 19h00

- CFUs 2024

Monsieur Bioret, Conseiller au décideurs locaux présente les CFUs 2024 tels quels

Budget Domaine du Verger

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	75 014,19	88 757,19	143 771,38
	Recettes réalisées (1)	B	75 014,19	68 204,23	141 218,42
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	88 757,19	68 432,99	135 190,18
	Dépenses réalisées (1)	E	88 204,11	68 204,11	132 408,22
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	8 810,08	0,12	8 810,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-8 257,00	-2 324,20	-8 581,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Exoédent /déficit	G + H	2 553,08	-2 324,08	229,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Exoédent /déficit	G + H + I	2 553,08	-2 324,08	229,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Budget Domaine des Tertres

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	43 491,84	42 001,27	85 493,11
	Recettes réalisées (1)	B	43 491,84	36 194,08	79 685,92
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	42 001,27	36 204,06	78 205,33
	Dépenses réalisées (1)	E	36 104,06	36 194,06	72 388,12
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	7 297,78	0,00	7 297,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 490,57	-5 797,21	-7 287,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	5 807,21	-5 797,21	10,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 807,21	-5 797,21	10,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Budget Assainissement

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	75 000,00	31 842,90	106 842,90
	Recettes réalisées (1)	B	37 714,27	34 474,90	72 189,17
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	70 787,21	100 000,00	170 787,21
	Dépenses réalisées (1)	E	41 912,53	25 782,19	67 694,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-4 198,26	8 692,71	4 494,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 212,79	68 157,10	63 944,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-8 411,05	76 849,81	68 438,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-8 411,05	76 849,81	68 438,76

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Budget principal

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	444 458,36	354 062,69	798 521,05
	Recettes réalisées (1)	B	201 652,64	457 647,45	659 300,09
	Restes à réaliser	C	130 793,00	0,00	130 793,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	392 398,06	543 064,38	935 462,44
	Dépenses réalisées (1)	E	156 139,07	407 689,57	563 828,64
	Restes à réaliser	F	216 305,60	0,00	216 305,60
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	45 513,57	149 957,88	195 471,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-52 060,30	186 401,69	134 341,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-6 546,73	336 359,57	329 812,84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-85 512,60	0,00	-85 512,60
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-91 759,93	336 359,57	244 600,64

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire est invité à sortir pour procéder au vote, monsieur Stéphane DANY est élu président de séance le temps de ce vote. A main levée, le Conseil approuve à l'unanimité les CFUs 2024

• Affectation de résultats

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Déficit reporté 2023	Résultats de clôture 2024	Restes à réaliser -Dépenses - Recettes 2024	Soldes des reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 4 212,79 €	- 4 198,26 €	0,00 € 0,00 €	- 0,00 €	- 8 411,05 €
FONCT	68 157,10 €	8 692,71 €			76 849,81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	76 849,81 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	8 411,05 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	35 000,00€ 33 438,76 €
Total affecté au c/1068 :	43 411,05€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002)	

A main levée, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation de résultats du budget assainissement

.....

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la section d'investissement CA 2024	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser -Dépenses - Recettes 2024	Soldes des reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 52 060,30 €		45 813,87 €	216 305,60 € 130 793,00 €	- 85 512,60 €	- 91 759,03 €
FONCT	288 401,69 €	100 000,00	49 966,88 €			238 368,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	238 368,57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	91 759,03
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	182 586,53 € 55 782,04€
Total affecté au c/1068 :	182 586,53
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002)	

A main levée, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation de résultats du budget principal.

• Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire propose au conseil, étant donné que les taux ont déjà été augmentés l'année précédente, de ne pas les augmenter cette année.

Ainsi pour l'année 2025 les taux de références seraient les suivants :

- Taxe foncière bâtie :	40,17
- Taxe foncière non bâties :	52,21
- Taxe d'habitation :	15,43

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les taux proposés pour l'année 2025.

• Budgets primitifs 2025

Monsieur le Maire propose au conseil les budgets primitifs suivant pour 2025 :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Budget principal	427 000 euros	427 000 euros	320 000 euros	320 000 euros
Budget annexe assainissement	70 000 euros	70 000 euros	70 000 euros	70 000 euros
Budget annexe Domaine des Tertres	60 001,27 euros	60 001,27 euros	42 001,27 euros	42 001,27 euros

Budget annexe Domaine du Verger	68 538,19 euros	68 538,19 euros	68 757,19 euros	68 757,19 euros
------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité approuve l'ensemble des budgets 2024 et :

AUTORISE monsieur le maire, dans le cadre du référentiel M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chacune des sections, ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre, Monsieur le maire doit également respecter les dispositions suivantes :

- Obligation de transmission au représentant de l'État, chargé de leur contrôle.
- Information de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
- Transmission au comptable public, pour contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios

Fin du conseil 21h30

Le Président de séance
Le Maire,
Michel BERTHET



Le secrétaire de séance
Le 2nd Adjoint au Maire,
Corinne BRULE

